

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1443 déterminant le nombre d'inscriptions au tableau d'arrangement du personnel de la trésorerie pour 1947.

n° 1443

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 6 août 1921 sur l'organisation du personnel des trésoreries coloniales: Vu la décision n° 1439 du 9 décembre 1946 relative à la nomination des membres de la Commission de classement : Vu le procès-verbal de ladite Commission en date du 11 décembre 1946

Vu l'arrêté n° 1442 du 11 décembre 1946, déterminant le nombre d'inscriptions au tableau d'avancement du personnel de la trésorerie pour 1947,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1947 : Pour le grade de payeur de 2e classe au choix et pour compter du 1er janvier 1917 : M. Folacci (Jules), payeur de 3e classe. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'Inspecteur des affaires administratives chargé de l'expédition des affaires courantes, CHAMBOREDON.